RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026 à 20 h

Aménagement, urbanisme, Transition et ERP

29. Cession d'une habitation Impasse Rivka Goldnadel (AD 48)

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour rappel, en cohérence avec les réflexions engagées en matière d'optimisation du patrimoine immobilier de Vire Normandie, la commune a décidé de mettre en vente une ancienne habitation sise Impasse RIVKA GOLDNADEL (anciennement impasse ANDRE HALBOUT) inoccupée depuis de nombreuses années.

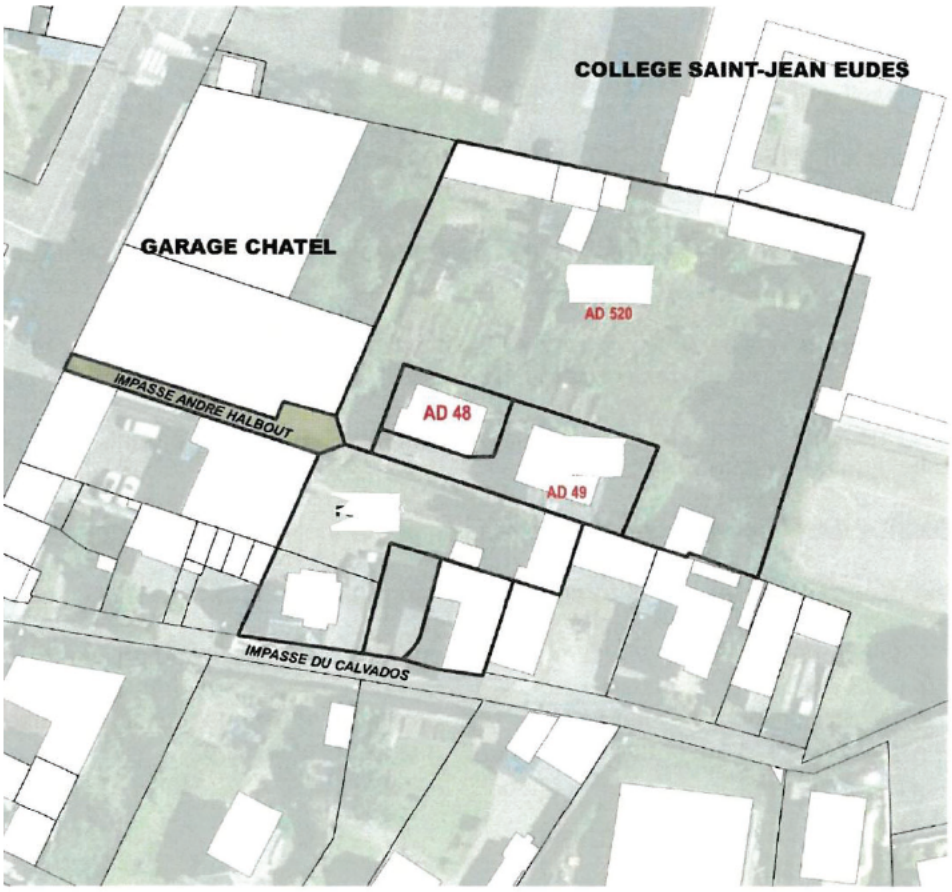

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261007-29-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2026
Publication : 07/10/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Pour rappel, cette ancienne habitation cadastrée AD 48 (157 m²) a été acquise par voie de préemption en septembre 2016 (décision du maire n°203/2016 en date du 19 juillet 2016) au prix de 14 000 € + 4 500,0 € de frais d'agence et d'acte, soit 18 500,0 € au total.

La commune motiva à l'époque sa décision d'acquérir le bien par voie de préemption sur fond de l'opération dite « du garage Châtel. » Deux hypothèses furent ainsi été étudiées : la réhabilitation du bâtiment d'une part, sa démolition d'autre part en vue de la création de places de stationnement supplémentaires. Ces deux hypothèses furent finalement abandonnées et le bâtiment est resté inoccupé jusqu'à aujourd'hui.

Les caractéristiques du bien :

Ce bien correspond à une maison d'habitation datant de 1954 couverte sous plaques fibro-amiantées et comprenant :

- au rez-de-chaussée surélevé : entrée/couloir, cuisine aménagée, séjour, deux chambres, salle de bains, WC,
- au sous-sol : garage, cave,
- Chauffage central au fuel (pas de radiateur dans la maison).

Diagnostic technique :

- présence d'amiante et de plomb,
- présence de Mérule et autres champignons parasites.

La commune n'étant plus liée par les dispositions de l'article L.210-1 du code de l'urbanisme encadrant le droit de préemption urbain et , propriétaire des parcelles AD 39, 45 et 50, ayant manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce bien en juin 2025, la commission urbanisme du 2 juin 2026 s'est donc prononcée en faveur de sa cession.

L'ensemble des diagnostics techniques obligatoires (DDT) ayant été réalisés depuis et le service des Domaines ayant rendu son avis le 3 avril 2026 en estimant la valeur du bien à 19 000,0 €, il est donc possible aujourd'hui de procéder à la vente de ce bâtiment.

VU l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1 et L.2141-1,

VU l'avis du service des Domaines en date du 3 avril 2026 estimant la valeur vénale du bien à 19 000,00 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission « Aménagement, urbanisme, transition, ERP » du 3 Septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal en date du 17 septembre 2026,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261007-29-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2026
Publication : 07/10/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser la cession du bien à au prix de 20 500,0 € net vendeur,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette cession.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	07
Vote Pour	47	07
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Dimitri RENAULT

Certifié par youtrust

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261007-29-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2026
Publication : 07/10/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 40

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 07
Nombre de membre absent : 0

Le 28 septembre 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 22 septembre 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck	☒			
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël		☒		Jacques SALLARD
GOETHALS Corentin	☒			
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Maïlys	☒			
KINIC Pascale	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril		☒		Maryse DUVAUX
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHAND Patrice		☒		Lucien BAZIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261007-29-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2026
Publication : 07/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MARIE Jérémie		☒		Nicole DESMOTTES
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie		☒		Martine ROBBES
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier	☒			
PELÉ Jocelyne	☒			
PICOT Régis	☒			
PORÉE Alexandre		☒		Maïlys GUILBERT
POULLARD Philippe	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine		☒		Pascal MARTIN
RIVOALLAN Mary	☒			
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261007-29-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2026
Publication : 07/10/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.